

**ARMORIQUE DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 624 520 euros**  
**Siège social : Z.A. de la Bourdinière**  
**5, rue du Verger**  
**22120 YFFINIAC**  
**450 559 844 RCS SAINT-BRIEUC**

---

**ACTE SOUS SEING PRIVE EXPRIMANT LE CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 27 JUN 2024**

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LES SOUSSIGNES :**

- Monsieur Franck MEURIOT, demeurant 7, rue des Mouettes – 56890 SAINT-AVE.
- La société « SOFREWTI », société par actions simplifiée au capital de 2 256 668 euros, dont le siège social est situé Z.A. de la Bourdinière – 5, rue du Verger – 22120 YFFINIAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 687 805 RCS SAINT-BRIEUC, représentée par Monsieur Franck MEURIOT, son président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Agissant en leur qualité de seuls associés de la société ARMORIQUE DEVELOPPEMENT.

.....

**Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes, résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seings privés conformément aux dispositions de l'article 18.3.1 des statuts et relatives à :**

- .....
- Mandats des commissaires aux comptes ;
  - Démission du directeur général ;
  - Démission du président – Nomination d'un nouveau président.

.....

**QUATRIÈME DECISION**

*(Mandat des commissaires aux comptes)*

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et constaté que les mandats des commissaire aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à leur terme, prennent acte que la société n'a pas dépassé, pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, deux au moins des trois seuils fixés par la loi et réglementation en vigueur et rendant obligatoire la nomination de commissaire(s) aux comptes, et que la société n'est donc plus tenue de désigner un commissaire aux comptes.

*FM*

Les associés décident en conséquence de ne pas procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et de ne pas procéder à la désignation volontaire de commissaires aux comptes.

#### **CINQUIÈME DECISION**

*(Démission du directeur général)*

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, prennent acte de la démission de Monsieur Guy MEURIOT, demeurant à YFFINIAC (22120), 5, impasse du Douanier Rousseau, de ses fonctions de directeur général avec effet à compter de ce jour et décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

En outre, les associés, à l'unanimité, dispensent expressément Monsieur Guy MEURIOT de respecter le préavis de trois (3) mois prévu par l'article 13.2.3 des statuts.

#### **SIXIÈME DECISION**

*(Démission du président – Nomination d'un nouveau président)*

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, prennent acte de la démission de Monsieur Franck MEURIOT, demeurant 7, rue des Mouettes – 56890 SAINT-AVE, de ses fonctions de président à compter de ce jour.

En conséquence, les associés nomment à compter de ce jour et pour une durée illimitée en qualité de président de la société :

- La société « SOFREWTI », société par actions simplifiée au capital de 2 256 668 euros, dont le siège social est situé Z.A. de la Bourdinière – 5, rue du Verger – 22120 YFFINIAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 687 805 RCS SAINT-BRIEUC.

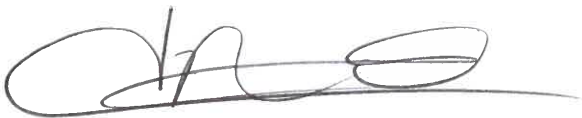
La société « SOFREWTI » a d'ores et déjà déclaré accepter ces fonctions et remplir à cet effet toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et a déclaré n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

\* \* \*

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés.

---

Franck MEURIOT



---

La société « SOFREWTI »,  
représentée par Monsieur Franck  
MEURIOT, son président



**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME**